



GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN  
Septième session  
Bonn, 31 juillet - 7 août 1997  
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

**Note du Secrétaire exécutif**

**I. INTRODUCTION**

1. Des dispositions ont été prises pour que la septième session du Groupe spécial du Mandat de Berlin (AGBM) se tienne à l'Hôtel Maritim, à Bonn, du 31 juillet au 7 août 1997. Le Président ouvrira la session le jeudi 31 juillet 1997, à 10 heures.

**II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

2. L'ordre du jour provisoire proposé pour la septième session de l'AGBM, après consultation du Président, est le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session;
  - c) Organisation des travaux de la huitième session.
3. Négociation d'un protocole ou d'un autre instrument juridique.
4. Rapport sur les travaux de la session.

### III. ANNOTATIONS

#### 1. Ouverture de la session

3. Comme suite aux consultations qui ont eu lieu entre les Présidents des organes concernés, l'AGBM commencera ses travaux un jour plus tôt que prévu et en contrepartie, l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre (SBI) et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) tiendront une séance le mardi 5 août 1997. Ce jour-là, l'AGBM se réunira parallèlement au SBI et au SBSTA. La septième session de l'AGBM sera ouverte par le Président le jeudi 31 juillet 1997, à 10 heures.

#### 2. Questions d'organisation

4. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 15 et du paragraphe 2 de l'article 17 de la Convention, le secrétariat a entrepris de communiquer aux Parties le texte de la proposition d'amendement ou projet de protocole afin de respecter le délai de six mois prévu par ces dispositions.

##### a) Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la septième session de l'AGBM est présenté pour adoption (voir plus haut le paragraphe 2). La question des politiques et des mesures et la question des objectifs chiffrés de limitation et de réduction des émissions seront traitées séparément au titre du point 3.

##### b) Organisation des travaux de la session

###### i) Documentation

6. Le secrétariat a établi l'ordre du jour provisoire en partant du principe que la documentation serait disponible en temps voulu dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

7. On trouvera à l'annexe I la liste des documents se rapportant aux différents points de l'ordre du jour provisoire ainsi que les autres documents qui seront disponibles à la session.

8. Conformément aux conclusions auxquelles l'AGBM est parvenu à sa sixième session (FCCC/AGBM/1997/3), le document principal soumis à la septième session sera le texte de négociation du Président (FCCC/AGBM/1997/3/Add.1). Les propositions communiquées par les Parties entre la sixième session de l'AGBM et le 1er avril 1997 seront publiées sous la cote FCCC/AGBM/1997/MISC.1/Add.2. Les propositions reçues après cette date seront publiées dans des additifs à ce document.

###### ii) Calendrier des travaux

9. Des dispositions ont été prises pour pouvoir tenir des séances parallèles au cours de la session. Aux heures de travail normales durant lesquelles il est possible d'obtenir les services de conférence voulus, il y aura deux séances parallèles avec interprétation de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Quelques salles seront également disponibles pour

des réunions informelles sans interprétation. Les délégations sont instamment invitées à tirer pleinement parti de ces services et installations en respectant les horaires prévus pour l'ouverture des séances. Un calendrier des travaux est proposé à l'annexe II.

**c) Organisation des travaux de la huitième session**

10. Il sera utile de réfléchir au programme et à la structure des travaux de la prochaine et dernière session de l'AGBM en tenant compte des progrès accomplis à la septième session. Le Président fera des propositions concernant l'organisation des travaux à la huitième session. Il est prévu que l'AGBM achève ses travaux à sa huitième session et soumette les résultats auxquels il sera parvenu à la Conférence des Parties pour mise au point et adoption.

**3. Négociation d'un protocole ou d'un autre instrument juridique**

11. L'AGBM sera saisi du texte de négociation du Président (FCCC/AGBM/1997/3/Add.1) et des propositions supplémentaires des Parties visées plus haut au paragraphe 8. Sous ce point très général, le Président organisera le débat en fonction des rubriques du texte de négociation, qu'il subdivisera ou regroupera, selon le cas, pour en faciliter l'examen par les Parties. Le Président invitera les Parties à engager des négociations sur le texte de chaque section - ou sur le texte de subdivisions d'une section ou de groupes de sections - et à s'abstenir de tout exposé de position de caractère général. Comme à la sixième session, il renverra aussi, au besoin, certains éléments du texte à des réunions de consultation informelles pour examen approfondi. Le but est d'aboutir au cours de la session à un accord sur la plus grande partie possible du texte et à parvenir, dans le reste du texte, à éliminer les éléments qui font double emploi, à supprimer les options qui ne sont pas réalisables dans les délais impartis pour mener à bien le Mandat de Berlin et à réduire l'éventail des dispositions proposées.

**4. Rapport sur les travaux de la session**

12. La session doit déboucher principalement sur la mise au point d'une nouvelle version simplifiée du texte de négociation du protocole ou autre instrument juridique. Ce texte, qui doit être adopté en tant qu'additif au rapport sur les travaux de la session, servira de point de départ pour la poursuite des négociations à la huitième session de l'AGBM.

13. Il ne sera pas établi de projet de rapport sur les travaux de la septième session pour examen par l'AGBM à cette même session. Toutefois, l'AGBM voudra peut-être, conformément à l'usage, adopter des conclusions supplémentaires sur la base de propositions du Président. L'AGBM est invité à autoriser le Rapporteur à achever le rapport, une fois la session terminée, suivant les indications du Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe I

**DOCUMENTS DONT LE GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN  
SERA SAISI A SA SEPTIEME SESSION**

Documents établis pour la session

FCCC/AGBM/1997/4	Ordre du jour provisoire annoté
FCCC/AGBM/1997/3/Add.1	Texte de négociation du Président
FCCC/AGBM/1997/MISC.1/Add.2 (et additifs si nécessaire)	Implementation of the Berlin Mandate: Additional proposals from Parties

Autres documents soumis à la session

FCCC/AGBM/1997/3	Rapport du Groupe spécial du Mandat de Berlin sur les travaux de sa sixième session, Bonn, 3-7 mars 1997
FCCC/AGBM/1996/MISC.2 et Add.1 à 4	Implementation of the Berlin Mandate: Proposals from Parties
FCCC/CP/1996/15 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996
FCCC/AGBM/1997/MISC.1 et Add.1	Implementation of the Berlin Mandate: Proposals from Parties
FCCC/AGBM/1997/MISC.2	Implementation of the Berlin Mandate: Comments from Parties

Documents de référence disponibles à la session

Les participants auront à leur disposition tous les documents de l'AGBM ainsi que le rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session, le deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et la deuxième compilation-synthèse des communications nationales des Parties visées à l'annexe I.

Annexe II

CALENDRIER DES TRAVAUX PROPOSE POUR LA SEPTIEME SESSION  
DU GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN

	Jeudi 31 juillet	Vendredi 1er août	Lundi 4 août	Mardi 5 août	Mercredi 6 août	Jeudi 7 août
10 heures- 13 heures	Point 1 Point 2 a) Point 2 b) Point 3	Point 3 (suite)	Point 3 (suite)	Point 3 (suite)	Point 3 (suite)	Point 3 (suite)
		Point 3 (suite)	Point 3 (suite)	SBI	Point 3 (suite)	Point 3 (suite)
15 heures- 18 heures	Point 3	Point 3 (suite)	Point 3 (suite)	Point 3 (suite)	Point 3 (suite)	Point 2 c) et point 4
	Point 3	Point 3 (suite)	Point 3 (suite)	SBSTA	Point 3 (suite)	

-----